



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 4-2019 - Séance du 18 février 2019 - Orale

Création d'un quai de gare à l'arrêt du château d'Hauteville

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

En réflexion depuis plusieurs années avec des demandes concrètes des habitants du quartier, du GCA, de plusieurs institutions et de l'Hôtel Modern Times, la municipalité a saisi l'opportunité de la demande de parking de la FEVI pour développer l'offre de mobilité dans la zone d'Hauteville, Milavy et du Genèvevri.

Une consultation a été organisée entre notre municipalité, les organisateurs de la FEVI et la direction de MVR pour l'implantation d'un nouveau quai de gare au château d'Hauteville, du côté Lausanne.

Nous saluons la réactivité de la direction de MVR qui en 24 heures a obtenu l'accord de l'OFT à Berne pour la mise à l'enquête d'un quai définitif mis aux normes de la LHand.

Ce quai qui est actuellement à l'enquête à l'OFT sera en principe en activité pour le début de la fête des vigneron. Ensuite un préavis vous sera présenté pour la création d'une passerelle pour la mobilité douce d'une déclivité de 6% partant du quai et passant au-dessus de la route de St-Légier qui permettra de rejoindre les quartiers de Milavy, Genèvevri et le Modern Times sans avoir à traverser la route.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
A. Bovay

Le secrétaire
J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 11 février 2019

M. T. George, municipal délégué

Copie au bureau du conseil communal